



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 décembre 2021
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire**

Prorogations des programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica et la République dominicaine et de la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Maroc, faisant suite à une prorogation de deux mois, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale.

La présente note expose également au Conseil d'administration les raisons motivant la proposition de prorogation de 11 mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui fait suite à deux prorogations de deux ans et de trois mois respectivement ; la proposition de prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, qui fait suite à deux prorogations d'un an et de deux mois respectivement ; ainsi que la proposition de prorogation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux précédentes prorogations d'un an suivies de prorogations de neuf mois, trois mois, deux mois, quatre mois et huit mois respectivement. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'État plurinational de Bolivie, le Costa Rica et la République dominicaine et de la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Maroc, faisant suite à une prorogation de deux mois.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 février 2022)

** [E/ICEF/2022/1](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



2. *Approuve* la proposition de prorogation de 11 mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui fait suite à deux prorogations de deux ans et de trois mois respectivement ; la prorogation d'un an du programme de pays de l'Algérie, qui fait suite à deux précédentes prorogations d'un an et de deux mois respectivement ; ainsi que la prorogation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux précédentes prorogations d'un an suivies de prorogations de neuf mois, trois mois, deux mois, quatre mois et huit mois respectivement.

Tableau 1

Premières prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Bolivie (État plurinational de)	2018-2022	De janvier à février 2023 (<i>prorogation de deux mois</i>)	– Cette prorogation est demandée afin de garantir le bon alignement du programme de pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaboré pour la période 2023-2027 et sur le Plan national de développement socioéconomique pour la période 2021-2025. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable devrait être signé d'ici à octobre 2022, et le Plan national de développement socioéconomique devrait paraître à la fin de l'année 2021.
Costa Rica	2018-2022	De janvier à février 2023 (<i>prorogation de deux mois</i>)	– Cette prorogation est demandée en raison des circonstances exceptionnelles auxquelles le bureau de pays de l'UNICEF a été confronté. Suite au report du cadre de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à juin 2022, auquel le descriptif de programme de pays de l'UNICEF doit se conformer, le bureau de pays a été contraint d'ajourner la rédaction de son descriptif de programme de pays, dont l'ébauche devrait être transmise au Conseil d'administration en février 2023.
République dominicaine	2018-2022	De janvier à février 2023 (<i>prorogation de deux mois</i>)	– Cette prorogation est demandée à des fins d'harmonisation entre les agences des Nations Unies en matière d'alignement et d'échelonnement des descriptifs de programme de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027. – Dans sa lettre du 27 septembre 2021, le Coordonnateur résident des Nations Unies a demandé aux trois agences des Nations Unies (l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population) de réviser le calendrier du processus d'approbation de leurs descriptifs de programme de pays respectifs.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Maroc	2017- février 2022 (comprenant une prorogation de deux mois)	De mars à décembre 2022 (prorogation de 10 mois)	<ul style="list-style-type: none"> – Cette prorogation est demandée afin de s’assurer que le programme de pays est élaboré en se fondant sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Maroc et aligné sur son contenu. – Le 30 juin 2021, la Coordinatrice résidente des Nations Unies a officiellement demandé l’approbation d’une prorogation d’un an du Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement au Maroc jusqu’en 2022. Cette demande fait suite aux défis rencontrés lors de la mise en œuvre de la feuille de route pour l’élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment celui consistant à achever les consultations clés malgré la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). – La demande de prorogation d’un an du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été approuvée par le Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l’étranger.

Tableau 2
Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l’approbation du Conseil d’administration

<i>Programme de pays recevant une aide de l’UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Afghanistan	2015-mars 2022 (comprenant deux prorogations, de deux ans et de trois mois, respectivement)	D’avril 2022 à février 2023 (prorogation de 11 mois)	<ul style="list-style-type: none"> – Cette demande de prorogation est motivée par différents facteurs : la situation dans le pays, l’absence de gouvernement ou de structure de gouvernance internationalement reconnue et l’urgence de niveau 3 déclarée par l’UNICEF le 8 septembre 2021. – L’équipe de pays des Nations Unies a convenu de faire une demande de prorogation jusqu’à fin décembre 2022 des programmes de pays actuels. Le Coordonnateur résident a donc adressé une lettre à cet effet à la direction du Bureau régional de la coordination des activités de développement. L’actuel projet final du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui devait être signé en août 2021, devra faire l’objet de négociations et/ou de modifications supplémentaires sous le régime en place. Par conséquent, l’équipe de pays des Nations Unies a convenu de l’élaboration d’un Cadre d’engagement pour la transition, qui sera dans un premier temps en vigueur jusqu’en décembre 2022.
Algérie	2016-février 2022 (comprenant deux prorogations, d’un an et de deux mois, respectivement)	De mars 2022 à février 2023 (prorogation d’un an)	<ul style="list-style-type: none"> – La prorogation de 12 mois du programme de pays pour l’Algérie est demandée en vue de permettre la consultation nécessaire des autorités gouvernementales et d’autres parties prenantes au sujet du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour l’Algérie.
République arabe syrienne	Mars 2016-février 2022 (comprenant deux prorogations antérieures d’un an ; et cinq	De mars à août 2022 (prorogation de six mois)	<ul style="list-style-type: none"> – La prorogation de six mois du programme de pays en cours pour la République arabe syrienne est demandée à la lumière des discussions actuelles avec le gouvernement de la République arabe syrienne et les États Membres au sujet du projet de Cadre stratégique des Nations Unies.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
	<i>prorogations de neuf mois ; trois mois ; deux mois ; quatre mois et huit mois, respectivement)</i>		– Cette prorogation de six mois permettra d'aligner le nouveau descriptif de programme de pays avec le Cadre stratégique des Nations Unies en cours de finalisation avant de le transmettre au Conseil d'administration lors de la session annuelle de juin 2022.